

1- CIRCULAIRE FINANCIÈRE SAISON 2017-2018

Votée en comité directeur du 23 septembre 2017 | Modifications validées au CD du 3 mars 2018

A- Frais de déplacements

Pour tout remboursement, préciser l'objet de la mission (convocation ou lettre de mission), utiliser le formulaire LANA et joindre obligatoirement les documents originaux (billets SNCF, tickets de péages, notes d'hôtels et de restaurants).

1. Transport

Frais kilométriques : 0,26€/km sans limitation de kilométrage sur la base de calcul du site MAPPY « le plus rapide avec péages ».

Véhicules de location : remboursement au tarif kilométrique plafonné à 250€ + péages, sur accord du Président.

SNCF : billets 2^{ème} classe + frais de parking plafonnés à 70€

2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à 70€

Restauration : 16€ par repas ou 32€ par jour si deux repas

Procédure de règlement des frais de déplacements

Les notes de frais, établies sur le formulaire type LANA, sont à adresser impérativement dans un délai de trente jours aux responsables ci-après désignés pour approbation.

- Pour les membres des commissions : validation par le/la président(e) de commission
- Pour les élus : validation par le Trésorier Général
- Pour les cadres techniques : validation par le Président
- Pour les membres de l'ETR : validation par le CTS responsable
- Pour les membres du personnel
 - o Talence : Eric Fradin
 - o Poitiers : Joël Jollit
 - o Limoges : Eric Fradin

Les notes de frais validées doivent être impérativement transmises au secrétariat du siège de la Ligue (Talence) pour enregistrement et suivi, au plus tard deux mois après l'évènement.

Les notes de frais relatives à un exercice civil doivent être transmises avant le 15 janvier de l'exercice suivant. À DÉFAUT, LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Les notes de frais arrivant directement au service comptable sans passer par le responsable de la validation ni par le secrétariat ne seront pas traitées.

B- Indemnisation des jurys

La COT Régionale a décidé, lors de sa réunion du 02/03/2018 :

Pour les jurys fédéraux : 15€ par jour

Autres officiels régionaux : 10€ par jour

Avec au minimum une participation à 7 compétitions régionales (voir liste proposée par la CSO R) dont 2 en salle maximum.

Cette indemnité étant réduite de 50 % pour les compétitions programmées sur une ½ journée.



Pour les indemnités, il est souhaitable que les demandes relèvent d'une démarche volontaire émanant des officiels. Un document type sera fourni.

C- Aide à l'organisation

Forfait restauration pour les championnats LANA (Interclubs compris) par juge présent, sur facturation à la Ligue du club organisateur ou du Comité Départemental en charge de la buvette.

Pique-nique (2 sandwiches, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 4€

Repas complet (1 entrée, 1 plat, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 7€

D- Poste de secours et personnel médical

Prise en charge des coûts sur devis pour les championnats LANA.

E- Formations

Aucune prise en charge des frais de déplacement pour les formations par la LANA.

Exception pour les formations de formateurs : les frais de déplacements sont pris en charge dans la limite de l'article A-1 et les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de l'article A-2.

F- Assemblée Générale

Pénalités : 50€ + 1€ par licencié du club pour absence ou non-représentation

G- Indemnités encadrement de formation

Prise en charge de 80€ par journée ou 40€ par ½ journée

H- Indemnités encadrement de stage

Prise en charge de 50€ pour les titulaires de carte professionnelle et 40€ pour les autres.

I- Absence d'officiels lors des championnats régionaux individuels

Un quota de juges en fonction du nombre d'athlètes engagés doit être respecté.

En cas de non-respect, une pénalité de 50€ par officiel manquant sera appliquée.

J- Absence d'athlètes engagés par le club

En cas d'absence d'un athlète engagé (sous réserve de fourniture à la CSO Régionale d'un certificat médical dans les huit jours suivants la date de la compétition), une pénalité de 10€ par athlète et par épreuve sera appliquée.

Éric Fradin
Secrétaire Général